

Le plan canicule sera renforcé

Santé La Région créera notamment un centre d'appel ouvert de 9h à 17h.

A l'été 2003, l'Europe a été frappée par une vague de chaleur d'ampleur exceptionnelle, entraînant une forte augmentation de la mortalité, principalement chez les groupes identifiés comme à *risque*. Résultat : de nombreux Etats ont entrepris de renforcer leurs structures de gestion de crise en cas de canicule.

Ainsi, la Belgique dispose depuis 2005 d'un Plan forte chaleur et pics d'ozone. Cette compétence revenait initialement à l'Etat fédéral, mais a été, dans le cadre de la sixième réforme de l'Etat, transférée aux Régions, qui gèrent ce plan via Celine – la cellule interrégionale de l'Environnement. L'occasion pour la Région bruxelloise d'évaluer le travail fourni cet été par sa cellule, et de voir comment améliorer son efficacité dans les prochaines années.

D'une manière générale, la Région constate qu'au cours de cette première année de régionalisation de la question des fortes chaleurs, Celine a agi de ma-

nière conforme aux prescrits du plan en vigueur. *“La régionalisation du Plan forte chaleur et pics d'ozone s'est très bien passée dans l'ensemble mais il s'agit d'aller plus loin encore dans l'accompagnement et l'information des Bruxellois, affirme-t-on du côté du cabinet de Céline Fremault (CDH), ministre en charge de l'Aide aux personnes, il faut mettre en place des mesures complémentaires pour accompagner davantage les Bruxellois durant les périodes caniculaires.”*

Concrètement, la Région propose d'élaborer un nouveau dépliant d'information à destination d'un public plus large que celui visé par le dépliant actuel, devenu obsolète, en incluant notamment toutes les maisons de repos. Une des volontés est également de créer une page web dédiée au plan canicule, qui devra se retrouver sur le site de Bruxelles-Environnement.

Enfin, la volonté régionale vise aussi à créer un centre d'appel ouvert au citoyen de 9 à 17 h pendant toute la période de vigilance, et d'améliorer la concertation entre la Cocom, la Cocof et Bruxelles Environnement pour préparer la concrétisation de ces mesures complémentaires.

A. F.